

ARTHAUD (J.)

Examen médico-légal des faits relatifs au procès criminel de Jobard.

Référence : 503

1852 À Paris, chez V. Masson, et J.-B. Baillière, et à Lyon chez Ch. Savy, 1852.

Commentaire : 1 volume in-8 (22,5 cm x 13 cm), toile crgrise à la bradel, pièce de titre brune, couverture conservée, inscription sur la couverture. [4]-iv-191-1 bl.-[1]-1 bl. pages (complet). Toile inégalement décolorée, claires rousseurs. État très correct. ÉDITION ORIGINALE. Examen rare, portant sur le procès Jobard et la remise en cause de son verdict par le médecin lyonnais Antoine Arthaud. Le 15 septembre 1851, au cours de la représentation d'un drame au théâtre des Célestins de Lyon, Antoine Emmanuel Jobard assassine d'un coup de couteau une spectatrice qui lui est totalement inconnue. Le criminel fut condamné aux travaux forcés à perpétuité. Le Dr Arthaud, médecin en chef de l'asile de l'Antiquaille de Lyon, fut l'un des médecins qui combattirent le verdict, imposé notamment par les rapports médicaux. À l'inverse de l'opinion retenue, Jobard est selon lui un aliéné, frappé d'une monomanie homicide-suicide. Il serait ainsi, au moment du meurtre, dans "un état de manie caractérisée par un trouble général de ses facultés intellectuelles". En conclusion, Arthaud préconise un dispositif juridique permettant la séquestration perpétuelle des aliénés dans des asiles. Agréable exemplaire.

Année 1852

Prix : **90,00 €**

Cet article vous est proposé par :

Pages Anciennes
pagesanciennes75@gmail.com
Tél. 06 12 27 58 70
66, rue du Cardinal-Lemoine
75005 Paris
France

<https://v5.livre-rare-book.net/fr/livres/31031349-503>